

Séance du Conseil général du 12.10.2023

RAPPORT DE LA COMMISSION

Préavis municipal no 06.2023. relatif à une demande de crédit de CHF 298'850.- pour des travaux au cimetière de Villars-Sainte-Croix : création d'un colombarium et d'un mur en limite de propriété.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission désignée par le Conseil s'est réunie deux fois, le 11.09.2023 à 19h30 et le 25.09.2023 à 19h30 pour procéder à l'examen du préavis susmentionné.

Etaient présents :

Pour la Municipalité : - M. Vincenzo Camuglia, municipal
- M. Georges Cherix , syndic
- Mme Nicole Cattano, municipale
- M. Nicola Cassetta, municipal
- M. Frédéric Strittmatter, municipal

Pour la Commission : - Mme Jacqueline Pernet, présidente
- M. André Favez
- M. Giorgio Bolognese
- M. Joao Cunha
- Mme Monika Mosbahi, rapporteure

Excusé : - M. André Favez pour la séance du 25.09.2023

RAPPORT

La commission a pu discuter avec la Municipalité, poser des questions et obtenir les réponses à ces dernières.

La commission a particulièrement apprécié le fait de recevoir des images de synthèse pour mieux se rendre compte de l'effet visuel.

Cependant, elle a noté que :

- La Municipalité maintient sa position concernant le mur en béton en raison de sa durabilité et de sa facilité d'entretien.
- La hauteur du mur a été légèrement abaissée par rapport au projet initial.
- Le mur côté sud est indispensable car il a un rôle de soutien.
- La Municipalité estime que si le mur n'entoure pas la totalité du cimetière, il aura un aspect inachevé.
- La haie doit être enlevée car trop vieille.
- Lors de l'enlèvement de cette haie, compte-tenu de l'étendue des racines, le terrain va bouger.
- Planter une nouvelle haie amènera automatiquement des frais d'entretien.
- Le mur présentant une fissure sera réparé dans la foulée, car il s'agit d'une simple démarche d'entretien.
- Le colombarium sera composé de niches pouvant accueillir entre une et trois urnes, donc possibilité de concession familiale.
- De plus, il y aura de la place pour pouvoir déposer une fleur ou une bougie par exemple.
- Dans le préavis, il n'est nulle part mentionné de budget alloué à la végétalisation de l'ouvrage.

La commission propose que les images de synthèse qui lui ont été présentées soient jointes au préavis.

La commission est d'avis que :

- Le dossier est complet et bien présenté.

- Elle a reçu des réponses à toutes ses questions.
- Grâce aux images de synthèse, elle a bien pu se représenter le projet.
- Elle déplore que la Municipalité n'ait pas demandé une expertise concernant le risque de glissement de terrain entre le cimetière et la chapelle. Cette démarche aurait permis de confirmer ou infirmer la dangerosité de ce glissement ce qui aurait permis d'envisager éventuellement une autre solution que la construction du mur tel que présenté et de proposer une plantation végétale au moins sur une partie de la longueur.
- Pour que le colombarium soit protégé par un mur, il suffit d'envisager un retour d'angle.
- Le mur en béton côté chapelle n'étant à notre avis pas nécessaire, une solution alternative serait-elle possible ? Une haie mixte par exemple, soutenue par une clôture si nécessaire.
- Vu la dimension et l'emplacement du cimetière, il est vraiment important d'y apporter de la verdure tant sur le plan visuel que de l'ombre.
- Les recommandations actuelles vont vers un accroissement de la végétalisation et non le "bétonnage".

En conclusion, la Commission, à l'unanimité, vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre la décision suivante :

- Vu le préavis municipal no 06/2023 relatif à une demande de crédit de CHF 298'850.- pour des travaux au cimetière de Villars-Sainte-Croix : création d'un colombarium et d'un mur en limite de propriété
- Oûi le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de refuser le préavis (et ses annexes) tels que présentés et de demander à la Municipalité un projet révisé avec une réelle étude paysagère.

Villars-Ste-Croix, le 25.09.2023



Jacqueline Pernet, présidente



Giorgio Bolognese



Joao Cunha



Monika Mosbahi, rapporteure

